

Commune de Saint Maurice

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°1

Le Président,

Jean-Marc RIEBEL



Pièce n°2

Extrait du Rapport de Présentation

DOSSIER APPROUVE
20 Juin 2019

Communauté de Communes de la vallée de Villé
1 rue principale 67220 BASSEMBERG
Tél : 03.88.58.91.65
www.valleedeville.fr
E-mail : contact@valleedeville.fr

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
STRASBOURGEOISE**
9 rue Brûlée • CS 80047
67002 Strasbourg Cedex
Tél 03 88 21 49 00
Fax 03 88 75 79 42
www.adeus.org
E-mail : adeus@adeus.org



Lo President

Juan-Manuel FERRER

Tableau des surfaces

Plan d'Occupation des Sols		Plan Local d'Urbanisme Février 2014		Modification n°1	
Zones POS	Surface (ha)	Zones PLU	Surface (ha)	Zones PLU	Surface (ha)
UAa		UA	6,29	UA	6,29
UAb		UB	10,38	UB	10,94
UAb		Uba	0,29	Uba	0,29
UAc		UJ	1,24	UJ	1,24
UX et INA2		UX	5,26	UX	5,26
	17,5 soit 12,5%	Total U	23,46 soit 14,97%	Total U	24,02 soit 15,28%
INA1 et IINA		IUAU	4,35	IUAU	2,52
				IUAU	1,27
	13,35 soit 9,53%	Total AU	4,35 soit 2,78%	Total AU	3,79 soit 2,48%
NCa		Aa	23,32	Aa	23,32
NCa et NCb		Ac	1,86	Ac	1,86
	66,15 soit 47,25%	Total A	25,18 soit 16,06%	Total A	25,18 soit 16,06%
ND		Nf	58,02	Nf	58,02
		Ni	45,55	Ni	45,55
		Nic	0,13	Nic	0,13
	43 soit 30,71%	Total N	103,7 soit 66,18%	Total N	103,7 soit 66,18%

Comparaison entre les trois documents :

Le tableau ci-dessus montre les évolutions entre les trois documents sur le zonage, à savoir :

- Les secteurs d'extensions urbaines, qui avaient fortement diminué entre le POS et le PLU pour disposer d'une meilleure maîtrise de la croissance communale et pour coller aux objectifs du SCOT, ont évolué quant à leur ouverture à l'urbanisation.
Une zone IUAU de 2,52ha a été délimitée dans la zone IUAU, qui après la modification n°1 du PLU est réduite à 1,27 ha (en ayant soustrait une portion de la rue de l'Eglise : 565m² classés en zone UB).
- Les zones agricoles ont diminué entre le POS et le PLU au profit de l'augmentation des zones naturelles, compte tenu des enjeux environnementaux présents et de la baisse de l'agriculture dans la commune.
- Les zones urbaines ont augmenté entre le POS et le PLU car elles intègrent les extensions réalisées sous le POS et le reclassement d'une partie de la zone INA2 (initialement de 7,53 ha) en zone UX.

